



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

ANNEE 2023 - 2024

A RETOURNER EN MAIRIE POUR LE LUNDI 10/07/2023

Nom de l'enfant

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Niveau

Classe

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Lien de parenté		
Profession		
Nom de l'employeur		
Téléphone professionnel		
Téléphone portable		
Téléphone domicile		
Courriel/ E-Mail		
Situation familiale		

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom -prénom :	Téléphone :
Nom -prénom :	Téléphone :
Nom -prénom :	Téléphone :

Médecin de famille :

Je soussigné (e).....autorise le personnel de surveillance à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de mon enfant à savoir prévenir la famille ou le cas échéant, prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à

le

Signature



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

1 Accueil périscolaire (garderie/étude)

oui non

	7H30-8H30	11H30-12H30	16H30-18H15	Etude 16H30-18H15
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

Préciser en mettant une croix dans les cases

Les inscriptions sont à faire par vos soins sur le site ROPACH en respectant les délais mentionnés sur le règlement.

2 Personnes autorisées à prendre l'enfant en charge : 3 personnes maximum

hormis les représentants légaux mentionnés en première page.

En cas d'impossibilité de joindre les responsables légaux, merci de bien vouloir impérativement noter les coordonnées d'une personne susceptible de prendre en charge votre enfant.

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Lien avec l'enfant :

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Lien avec l'enfant :

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Lien avec l'enfant :

3 J'autorise mon enfant de plus de 6 ans à rentrer seul

oui non

4 Votre enfant a-t-il un problème de santé ?

oui non

5 Si oui, souhaitez-vous mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé ?

oui non

Attention : si un PAI doit être mis en place ou est déjà en place avec l'école, vous devez impérativement informer les services de la mairie pour que les agents communaux y soient associés et connaissent la conduite à tenir.

Vous trouverez le règlement intérieur sur le site internet de la mairie: www.groissiat.fr dans l'onglet enfance/jeunesse

Si vous le souhaitez vous pouvez demander un exemplaire papier à la mairie.

Fait à

le

Signatures des parents